

bie-Britannique, dont le ministère de la Justice et la province se partagent les frais. Il existe également un programme analogue dans la région de Richmond-Surrey-Delta. Si j'ai bien compris, le projet doit bientôt être évalué et ceux d'entre nous qui se sont intéressés à ces questions suivront la chose de près. J'ai appris qu'un projet pilote de tribunal familial unifié a été instauré à Hamilton en Ontario.

**M. Dick:** Vous n'avez plus beaucoup de temps!

**M. Francis:** Le député désire autant que moi, j'en suis sûr, que nous ayons un bon débat à ce sujet. Je crois que jusqu'ici le débat a été insuffisant. C'est une question dont il faudrait discuter plus longuement.

**M. Leggatt:** Pourquoi ne pas renvoyer cette question au comité où l'on pourrait en discuter longuement?

**M. Francis:** Le comité de la justice a déjà un certain nombre de questions à étudier.

**M. Leggatt:** Nous faisons tous deux partie de ce comité. Nous accepterons ce surcroît de travail.

**M. Francis:** Je pense que l'idée des tribunaux familiaux unifiés peut faire beaucoup à cet égard. La question est de savoir ce qu'il faut faire pour régler les problèmes matrimoniaux découlant des mauvais traitements infligés aux enfants, sujet qui reviendra souvent au cours de cette législation et de celles qui suivront. Ce que j'ai essayé de faire est de . . .

**Une voix:** D'étouffer le bill.

**M. Francis:** . . . d'attirer l'attention sur certains problèmes dont j'ai eu connaissance en tant que député concernant les rapt d'enfants, le genre de règlement judiciaire qui a lieu lorsque plus d'un tribunal intervient dans le cas d'un échec matrimonial, et la délicate question de l'évolution d'une loi qui met en balance les droits de l'enfant et ceux de la famille. Ceux qui s'intéressent à cette question doivent comprendre qu'elle devra faire l'objet de nombreux débats . . .

### *Droits des enfants*

**Des voix:** Il est 5 heures!

**M. McGrath:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné que le bill a reçu le consentement unanime, peut-être Votre Honneur pourrait-il ne pas tenir compte de l'heure afin de pouvoir mettre aux voix l'amendement de mon collègue. De cette façon, nous pourrions renvoyer le bill au comité pour qu'il soit étudié en profondeur ainsi que l'a suggéré le député d'Ottawa-Ouest.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Pinard:** Monsieur le président, je crois que nous avons un autre orateur qui a un excellent discours à faire sur le sujet. Cela nous mènerait beaucoup trop tard. Nous aurons d'autres occasions de discuter de la question. Les comités sont déjà suffisamment chargés. D'ailleurs c'est le parti progressiste conservateur lui-même qui, plus tôt aujourd'hui, se plaignait du fait qu'il voulait discuter de prévisions budgétaires en comité. Alors ils auront l'occasion d'en discuter et, de toute évidence, ils ne pourraient pas discuter du présent projet de loi en comité si nous acceptions la requête de l'honorable député. Étant donné les circonstances, monsieur le président, si je continue à parler c'est pour donner la chance à mes collègues d'en face de continuer à hurler, cela les soulagera probablement de leur déception, mais nous ne pouvons accéder à leur demande.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! Il ne semble pas y avoir consentement unanime. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulee. En conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à 2 heures de l'après-midi.

(A 5 h 02, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)